

Règlement du concours de dessins d'anatomie

Art. 1 : Organisateur

La BU Santé du Service Commun de la Documentation de l'Université Jean Monnet, sise au sein de la Faculté de médecine Jacques Lisfranc, 10 rue de la Marandière à Saint-Priest-en-Jarez, organise un concours de dessins du 12 Janvier au 14 Février 2026.

Art. 2 : Nature et objectifs du concours

Le concours a pour thème l'anatomie du corps humain.

Tous les dessins seront largement diffusés dans les locaux des différentes BU et sur les réseaux sociaux.

Les objectifs de ce concours sont les suivants :

- Bien-être : Valoriser le talent et la créativité des étudiants, favoriser leur bien-être en encourageant la pratique artistique et en proposant des lots « détente » et « art »
- Diffusion des savoirs et de la culture : Mettre en avant une discipline spécifique, au carrefour de la science et de l'art : le dessin d'anatomie / Valoriser les ressources et les outils pédagogiques à disposition des étudiants à la BU Santé (manuels, ouvrages, modèles anatomiques...)
- Vie du campus : Créer du lien et de la vie dans les espaces via le concours et l'exposition des dessins

Art. 3 : Candidats

Le concours est ouvert :

- Aux étudiants de l'UJM
- Aux étudiants de l'Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de Saint-Michel
- Aux étudiants du Centre International d'Ostéopathie (CIDO)
- Aux étudiants des Instituts de Formation de Soins Infirmiers en convention avec l'UJM

Art. 4 : Modalités de participation

La participation à ce concours est gratuite.

Un seul dessin par participant sera accepté. Il doit être personnel (le plagiat étant illégal).

Le dessin doit être au maximum au format A3 (29.7x42cm).

Doivent figurer au dos du dessin les noms, prénoms et le niveau d'étude de l'étudiant ainsi que le titre de l'œuvre.

Le dessin doit être déposé à l'accueil d'une des BU de l'UJM jusqu'au samedi 14 février 2026 inclus.

Si le participant souhaite récupérer son dessin à l'issue de la période d'exposition dans les différentes BU, il doit également l'indiquer au dos du dessin. Il devra prendre contact avec la BU Santé après la fin de cette période pour convenir du jour de récupération.

Art. 5 : Composition du jury

Le jury sera composé :

- De l'équipe de la BU Santé
- Du technicien d'anatomie de l'UJM
- D'un membre de l'équipe du CIDO

Art. 6 : Lots

Les lots seront les suivants :

- Pour le Prix du public déterminé par les votes sur Facebook :
1 séance de massage d'une durée d'1 heure, au Spa à Saint-Priest-en-Jarez (massage à choisir parmi les prestations proposées par l'institut) d'une valeur de 80€ + une boîte d'aquarelle Winstor&Newton d'une valeur de 19,95€
- Pour le premier Prix du jury :
1 séance de massage d'une durée d'1 heure, au Spa à Saint-Priest-en-Jarez (massage à choisir parmi les prestations proposées par l'institut) d'une valeur de 80€ + une boîte de crayons de couleur Faber-castell d'une valeur de 25,45€
- Pour le deuxième Prix du jury :
1 séance de massage de 25 minutes au Spa d'une valeur de 40€ + une boîte de feutres pinceaux Pigma Brush d'une valeur de 22,45€

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Art. 7 : Publication des résultats et Autorisations

Les lauréats seront avertis par téléphone ou par mail.

Les résultats du concours seront ensuite annoncés via le compte Facebook et le site web des BU De l'Université Jean Monnet.

Sauf mention expresse de leur part,

- Les lauréats acceptent de voir leurs noms et prénoms publiés ;
- Tous les participants acceptent de voir leurs dessins :
 - o Diffusés sur les réseaux sociaux des BU de l'Université Jean Monnet (Facebook et Instagram)
<https://www.facebook.com/bibliotheques.ujm/?ref=bookmarks>
<https://www.instagram.com/bu.ujm/>
 - o Diffusés sur le site web des BU dans le cadre d'une éventuelle exposition virtuelle :
<https://scd.univ-st-etienne.fr/fr/index.html>
 - o Exposés dans l'enceinte des différentes BU
 - o Utilisés pour la réalisation de l'affiche de présentation du concours d'une future édition

Art.8 : Remise des lots

Les lauréats devront se présenter à l'accueil de la BU Santé avant le 1er juillet 2026 pour retirer leur lot. Celui-ci ne pourra pas être remis à une tierce personne.

Art.9 Calendrier du concours

12 janvier 2026	Ouverture du concours
14 février 2026	Clôture de la remise des dessins
12 mars 2026	Publication des résultats
A partir d'avril 2026	Exposition des dessins à la BU Santé
Entre mai et décembre 2026	Exposition dans les autres BU de l'UJM

Art. 9 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer implique l'acceptation de ce règlement.

Fait à St Etienne, le

03/12/25



Le Président de l'Université Jean Monnet, Florent PIGEON